GUIDE DU TRI

SUD ALSACE LARGUE
communauté de communes



COLLECTE DES RECYCLABLES

Emballages en vrac dans le bac - sans sac

Bien vidés - pas imbriqués - pas besoin de les laver









Les bouteilles en plastique

bouteilles de lait, d'eau, flacons de shampoing, lessive...

Les briques alimentaires et tous les papiers/ cartons

Les emballages métalliques

canettes, barquettes, conserves, aérosols...

Les emballages en plastique

sachets, pots, barquettes...

Ne pas déposer dans le bac

essuie-tout, nappes et serviettes, mouchoirs, gobelets en plastique

à trier dans le

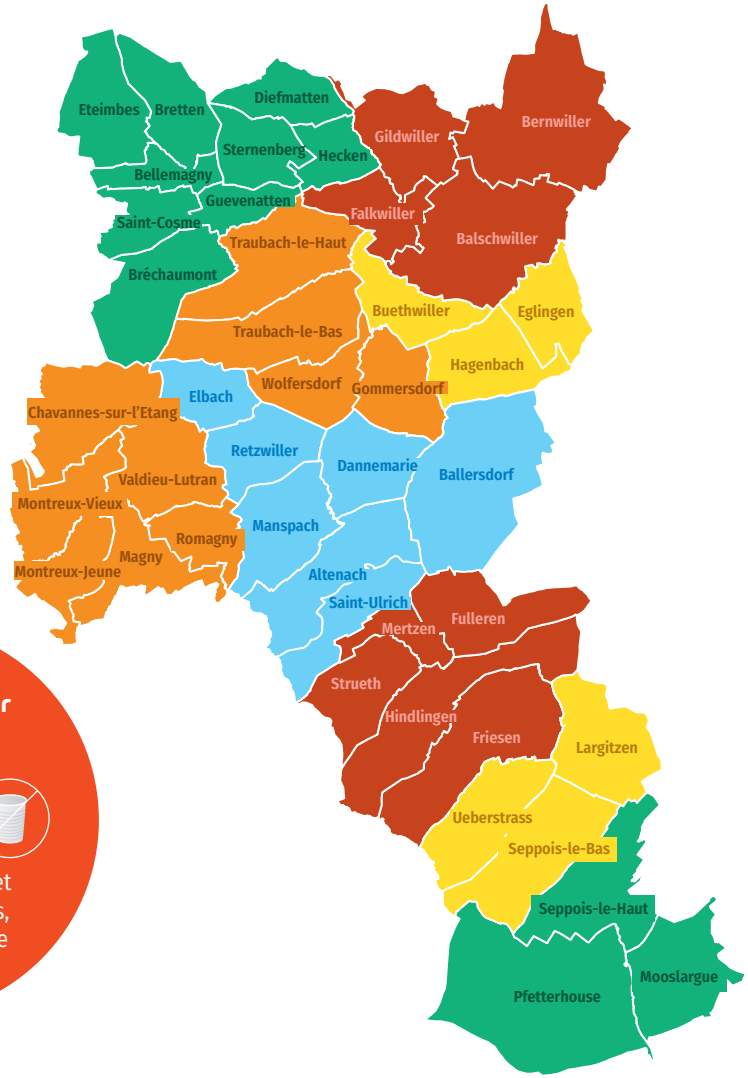
BAC JAUNE





le bac est encore **vert** dans certaines communes

À chaque commune son jour de collecte :



Les recyclables sont collectés **chaque semaine :**

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Tous les jours fériés seront collectés, sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre

Pensez à sortir votre bac la veille

COLLECTE DES OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)



Les articles d'hygiène

masques, mouchoirs, essuie-tout, lingettes, couches, cotons-tiges...

Les petits objets

stylos, jouets cassés, brosses à dent, pailles, couverts en plastique, ballons...

Pensez à donner plutôt que de jeter les objets en bon état

Les déchets alimentaires

os, viandes, arrêtes de poisson, fromages, carnés...

Les verres à boire, la vaisselle, la faïence

Si ce n'est pas possible, mettez-les dans le bac orange



à jeter dans le

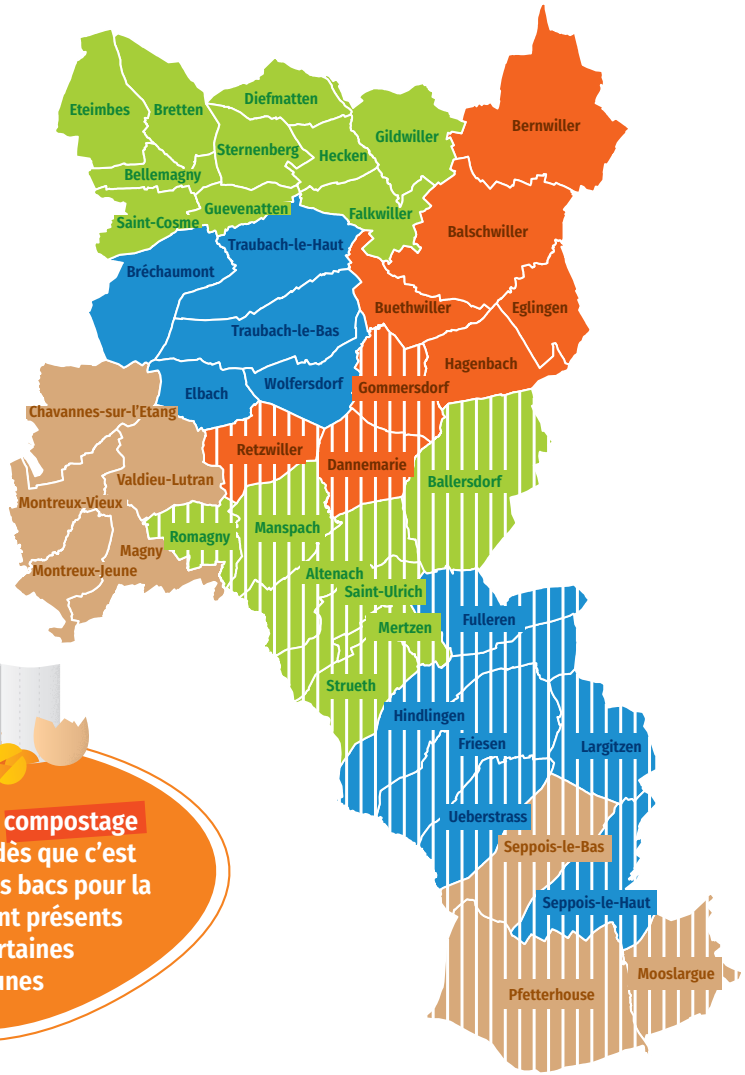
BAC ORANGE

le bac est encore **noir** dans certaines communes



Privilégiez le compostage à domicile dès que c'est possible ! Des bacs pour la collecte sont présents dans certaines communes

À chaque commune son jour de collecte :



Les OMR sont collectés le matin chaque quinzaine :

SEMAINE IMPAIRE : Lundi Mardi Mercredi Jeudi

SEMAINE PAIRE : Lundi Mardi Mercredi Jeudi

Tous les jours fériés seront collectés, sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre

Pensez à sortir votre bac la veille

MES SERVICES DE PROXIMITÉ

VERRE ET TEXTILES



Le verre

bouteilles et bocaux uniquement

Attention !

⛔ **Sont interdits les ampoules, vitres, verres à boire, vaisselle, faïence...**



Les textiles

vêtements, linge de maison, chaussures

Attention !

⚠ **Articles propres et secs dans des sacs, chaussures attachées par paire**

Où les déposer ?

Pour trouver les points de collecte :
service produits résiduels **03 89 07 24 24**
www.sudalsace-largue.fr rubrique Points de collecte

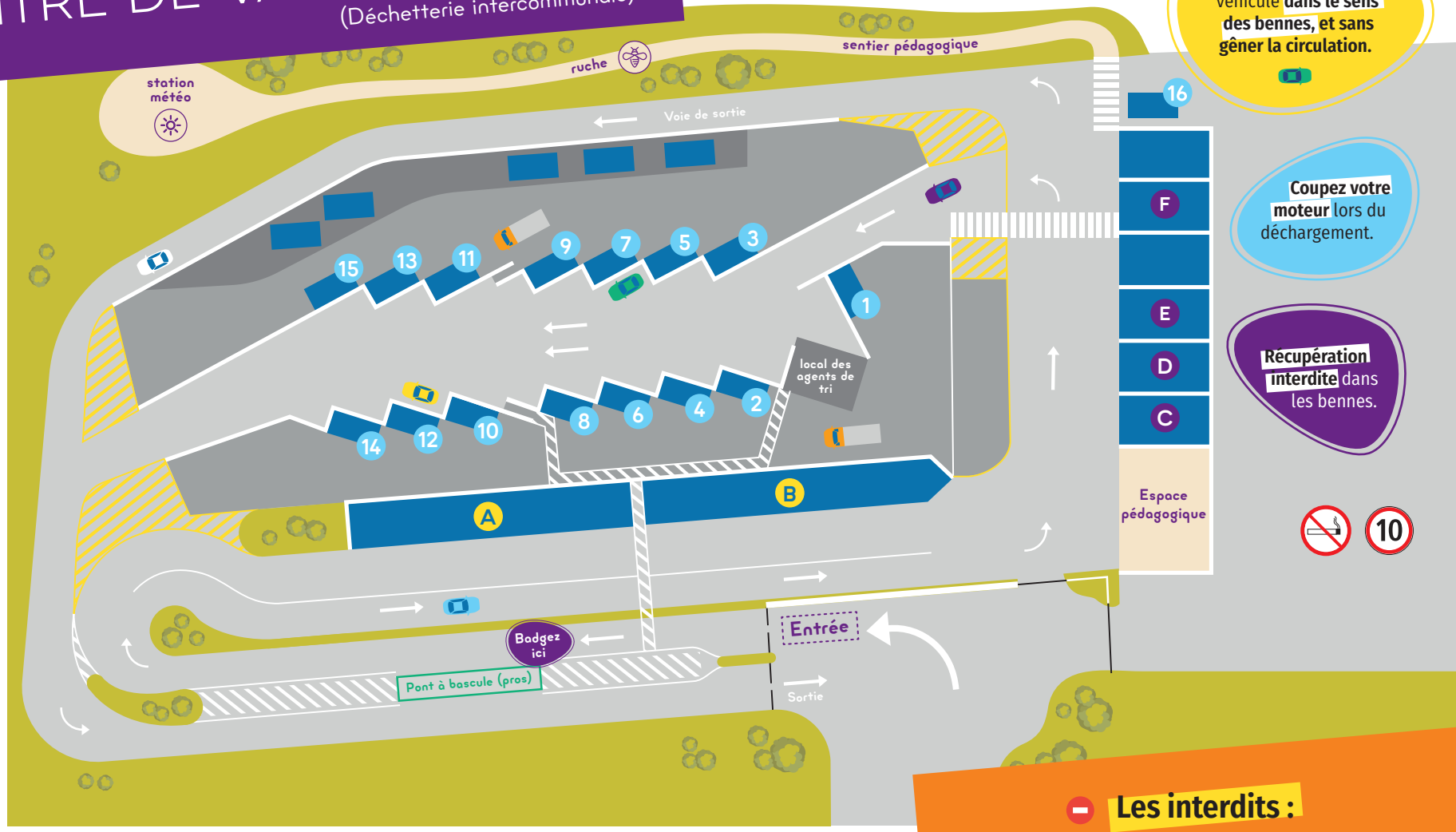
COLLECTE AU CENTRE DE VALORISATION

(Déchetterie intercommunale)

Apports acceptés :

Filières à quai

1. Gravats
2. Plâtre
3. Laine de verre
4 5. Bois
6. Gros électroménager (hors froid)
7. Mobilier
8 9. Tonte
10. Ferraille
11. Plastiques durs
12 13. Cartons
14 15. Incinérables



Pensez à garer votre véhicule **dans le sens des bennes, et sans gêner la circulation.**

Coupez votre moteur lors du déchargement.

Récupération interdite dans les bennes.

10

Filières au sol

A Branchages

B Gravats

Filières en bâtiment

C Réemploi

D DEEE / Articles sport & loisirs

E Petites filières (Piles / Lampes / Cartouches d'encre / PVC / Radiographies)

F Toxiques / Huiles

Les interdits :

- Amiante
- Médicaments
- Déchets d'activités de soins à risques
- Radioactifs
- Explosifs
- Ordures ménagères
- Emballages ménagers
- Biodéchets alimentaires

COMPOSTAGE & BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Composter vous permet de produire un amendement de qualité, rapidement et sans désagréments (odeurs, moucherons...)

Les 3 règles d'or du compostage :

1. **Réduire en morceaux** pour accélérer le processus
2. **Bien mélanger** (au moins 1x par mois) pour oxygéner votre compost
3. **Maintenir l'humidité** en apportant à volume égal :



Des éléments mous et humides : restes de fruits et légumes, gazon en petite quantité, restes de repas (hors viande, poissons et fromages qui attirent les nuisibles)



Des éléments durs et secs : branches broyées, feuilles mortes



Utiliser les tontes de gazon et l'herbe

Le gazon se décompose très rapidement et apporte des **éléments nutritifs** à votre jardin.

Voici quelques astuces pour le conserver chez soi :

- **Tondre fréquemment (via le mulshing) et laisser ses courts brins d'herbe sur place.** Ils apporteront un engrais naturel à votre terrain.
- **Ramasser sa tonte si les brins sont plus longs et les utiliser en paillage** au pied des haies, buissons, ou même au pied du potager. Cela permet de limiter l'arrosage lors des périodes chaudes et sèches et fertilisera le sol
- **Mettre une petite quantité du gazon dans le composteur** afin d'apporter des éléments mous et humides.





Utiliser les feuilles mortes et les branchages

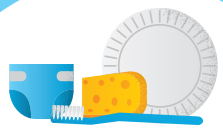
Les feuilles mortes et les petits branchages sont très utiles au jardin, **ils peuvent être réutilisés directement :**

- **Les feuilles mortes et les branchages broyés peuvent être mis dans le composteur** pour apporter de l'oxygène et baisser le taux d'humidité.
- **Les feuilles mortes et les branchages broyés peuvent également servir pour pailler son jardin.** Mélangé avec un peu de terre ou de compost, pour éviter les envols, ce paillage permettra de conserver l'humidité et apportera des nutriments pour les plantations de l'année suivante en les transformant en humus comme dans une forêt.

QUE DEVIENNENT NOS APPORTS ?

Recyclés quand c'est possible sinon valorisés énergétiquement pour produire de l'électricité, de la chaleur ou du gaz.

LES PRODUITS DU QUOTIDIEN :



Ordures ménagères résiduelles (OMR)
vidées à Bourogne (90) et **incinérées** pour produire de la chaleur et de l'électricité



Recyclables
vidés et triés à Pfastatt (68) puis **recyclés** en France (70%) et en Europe (30%)



Verre
recyclé dans les Vosges (88) pour fabriquer de nouvelles bouteilles



Textiles
Triés à Wittenheim (68), puis soit **revendus** de façon solidaire soit **recyclés** majoritairement en isolant thermique

LES PRODUITS EN CENTRE DE VALORISATION :

Le centre de valorisation intercommunal a été imaginé pour apporter l'ensemble des solutions de traitement pour vos apports, en privilégiant les filières les plus locales. Voici quelques exemples :



La tonte
méthanisée à Traubach-le-Bas et à Gommersdorf pour produire du biogaz qui alimente les foyers de Dannemarie et environs



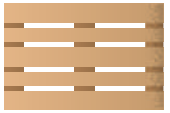
Branchages
broyés sur site et distribués aux maraîchers du Sud Alsace



Gravats
broyés dans une entreprise à Strueth puis **réutilisés** dans le cadre de chantiers



Déchets électriques
collectés par une entreprise d'insertion de Sausheim et **démantelés** dans des centres de traitement à Strasbourg (67) et à Chénove (21)



Bois
broyé par une entreprise de Dietwiller (68) et **recyclé** à Lure (70) en de nouveaux panneaux de bois



Plâtre
recyclé par entreprise de Rohr (67) en de nouvelles plaques de plâtre



Plastiques durs
broyés à Langres (52) et **recyclés** pour fabriquer de nouveaux objets



Incinérables
broyés à Pfastatt, puis **incinérés** chez un industriel de la chimie situé à Chalampé (68) en remplacement du gaz

Gardons le contact !

Pour plus d'informations sur le tri et les services de collecte :

Contactez le service produits résiduels au **03 89 07 24 24**

Venez nous voir !
Annexe intercommunale
11 rue Gilardoni - 68210 Retzwiller
(horaires disponibles sur notre site internet)

Consultez notre site internet **www.sudalsace-largue.fr**
ou contactez-nous par mail **information-collecte@sudalsace-largue.fr**

Suivez vos consommations du bac pucé
au quotidien via la plateforme Écocito
sudalsace-largue.ecocito.com

En partenariat avec : CITEO, ecosystem recycler c'est protéger, ecomaison, OCA BÂTIMENT, Re_fashion

SUD ALSACE LARGUE
communauté de communes



Part fixe

pour financer les collectes (recyclables, DEEE, encombrants, verre, déchets verts...), facturée sur la période en cours

+



Part variable

calculée sur la base des levées et des pesées de votre foyer

+



Part complémentaire

pour financer la collecte des biodéchets dans les communes concernées

=



Facturation

facturation selon les modalités tarifaires en vigueur